Ainsi, à cause de l'écroulement, après la guerre, du régime plurilatéral présidant aux échanges internationaux, la politique commerciale du gouvernement en 1948 et en 1949 tendait directement à assurer un meilleur équilibre et une meilleure composition du commerce du Canada avec les pays du dollar et les pays à monnaie faible. Le gouvernement, cependant, n'a cessé de reconnaître qu'il fallait faire de constants efforts pour rétablir le commerce mondial plurilatéral et pour réduire au minimum les pratiques nationales tendant à restreindre le commerce. En conséquence, le Canada a joué un rôle de premier plan lors des discussions des pays participant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce signé à Genève, en 1947, et pendant la série de négociations tenues à Genève, en 1949, et à Annecy, en 1947. Ces négociations ont permis de faire des pas importants vers la libération du mouvement des denrées mondiales. Néanmoins, les effets des réductions de tarif ont souvent été contre-balancés par le contingentement des importations, qui a dû être adopté à cause surtout de la pénurie mondiale de dollars.

En 1949, le ralentissement économique aux États-Unis a gravement atteint les ventes des pays de la zone sterling et de l'Europe. Ce facteur et d'autres ont fait baisser grandement les réserves de dollars de la zone sterling. Afin de guérir le mal à sa racine, les ministres des Finances du Commonwealth ont résolu en juillet 1949 de réduire de 25 p. 100 les importations des pays de la zone sterling en provenance des pays du dollar.

En septembre 1949, comme la crise de la balance des paiements s'accentuait, une conférence financière fut convoquée à Washington qui réunit des représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada. Peu après, la livre sterling a été dévaluée de $30 \cdot 5$ p. 100 et le dollar canadien d'environ 9 p. 100 par rapport au dollar américain. Les effets de la dévaluation, effets de très vaste portée, se firent bientôt sentir. La dévaluation, accompagnée de nouvelles restrictions aux importations et de l'augmentation, à la fin de 1949, des besoins des États-Unis en fait de matières premières de la zone sterling, a amélioré presque aussitôt la position de cette dernière en ce qui concerne la balance générale des comptes. Le Canada lui aussi a vu, grâce à la dévaluation, s'améliorer sa situation vis-à-vis des États-Unis.

Prêts au Royaume-Uni et à d'autres pays

La loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni a approuvé l'accord signé le 6 mars 1946 par le gouvernement du Canada et celui du Royaume-Uni. En vertu de cet accord, le Canada ouvrait au Royaume-Uni un crédit de 1,250 millions de dollars en vue de lui faciliter l'achat de marchandises et de services au Canada et de l'aider à subvenir aux déficits momentanés de sa balance courante de paiements, à maintenir des réserves suffisantes d'or et de dollars et à assumer les obligations qu'impose le commerce multilatéral.

La Partie II de la loi de 1944 sur l'assurance des crédits à l'exportation, modifiée permet au gouverneur en conseil, en tout temps avant le 1er janvier 1948, sur l'avis du ministre des Finances et du ministre du Commerce, d'autoriser le ministre des Finances à conclure des accords avec les gouvernements étrangers ou leurs organismes, à leur demande, en vue de leur fournir des crédits pour l'achat de marchandises ou